

Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'exercice des droits populaires».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 17 mars 1999 dans le rapport N° 451 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instituer, au début de chaque législature, une information destinée à rappeler les modalités d'exercice des droits populaires, et en particulier de la pétition, à l'ensemble de la population de la ville.